

Ordre du Jour

- 1) **Appel des présents**
- 2) **Désignation du secrétaire de séance**
- 3) **Informations**
- 4) **Décisions du Maire**
- 5) **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2021**
- 6) **Projets de délibérations**

Affaires Générales

1. Intention de défendre en Justice

Finances

2. Demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

- 7) **Questions diverses**

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.